

CONVOCACTION

Date : 20 mars 2025

Affichée le : 20 mars 2025

Nombre de conseillers :

En 39

exercice :

Présents : 28

Votants : 36

Pouvoirs : 8

Absent : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

0 4 AVR. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

0 9 AVR. 2025

Absents représentés

Mme SAVAS

M. AÏT MESSAOUD

Mme ELONGUERT

Mme PEREZ

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme MEUNIER

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme HAMADOUC, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Aïssata SOW

6 Budget Principal - Budget Primitif 2025 - Adoption

■ Rapport de présentation :

Thierry BROCHOT, Adjoint

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles.

Considérant la strate démographique de la Ville, le budget, voté par nature au niveau du chapitre, est présenté par fonction.

Le projet de budget primitif 2025 comprend notamment :

➤ Les restes à réaliser 2024 en investissement, à savoir :

▪ Dépenses : 2 863 098,57 €

▪ Recettes : 4 749 110,09 €

➤ Les écritures de reprise des résultats 2024, conforme à la décision d'affectation du résultat, à savoir :

▪ D001 : - 3 940 840,42 €

▪ R1068 : 2 054 828,90 €

▪ R002 : 5 728 567,31 €

Ainsi, et considérant les orientations développées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le projet de budget primitif 2025 s'élève à :

- Section de fonctionnement : **63 875 572,31 €**
- Section d'investissement : **52 119 029,38 €**
- Soit un total de **115 994 601,69 €** équilibré en dépenses et en recettes.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
 Reçu en préfecture le 09/04/2025
 Publié le 09/04/2025
 ID : 060-216001743-20250409-06DEL_CM020425-DE

Il vous est demandé d'approuver le budget primitif 2025 ci-annexé.

■ **Le conseil municipal :**

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L.1611-11, L.1612-4, L.1612-8, L.1612-11 et L.2121-29 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté dans le cadre du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 24 février 2025,

Vu le budget primitif 2025 ci-annexé,

Vu le rapport de présentation synthétique du budget primitif 2025, ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 17 mars 2025,

Considérant que le projet de budget primitif 2025 dans sa version réglementaire et son rapport de présentation synthétique ont été joints au dossier des membres du conseil municipal,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 36	Pour : 28	Contre : 2	Abstentions : 6	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ **Décide à la majorité :**

Article unique : d'adopter le budget primitif 2025 comme présenté dans le rapport de présentation et conformément au document comptable réglementaire joints à la présente délibération.

CREIL, le

09 AVR. 2025

Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER



Maire de Creil

Vice-Présidente de l'ACSO

Chargée du Projet de Territoire



Aïssata SOW

La secrétaire de séance

